

+ simple et sécurisé !

Vous êtes redevable de taxes foncières ou de la taxe d'habitation ? Optez pour le paiement par prélèvement automatique ! Vous n'aurez plus à y penser !

Vous avez le choix entre : - un prélèvement à l'échéance unique, en fin d'année
- ou des prélèvements mensuels.

Adhérez en ligne depuis votre espace Finances publiques ou, si vous ne l'avez pas encore créé, directement avec votre dernier avis d'impôt, dès maintenant et sans attendre votre prochain avis.

À noter : Selon la période de l'année, votre contrat prend effet dès cette année ou à partir de l'année prochaine et dans ce cas, vous devez payer en ligne l'avis reçu cette année > voir page 2

Attention : Si votre avis d'impôt est supérieur à 300 €, vous devez obligatoirement le payer par prélèvement automatique ou en ligne.

Adhérez au prélèvement directement avec votre avis

Vous avez besoin de :

- votre dernier **avis d'impôt** où figurent en 1ère page, dans le cadre « Vos références » :
> votre numéro fiscal
> la référence de l'avis
- votre **relevé d'identité bancaire (RIB)** (compte en France ou à Monaco)
- votre **adresse électronique**

1 Dans votre navigateur internet, ouvrez le site **impots.gouv.fr** puis cliquez sur « **Mon espace Finances publiques** » en haut à droite.

En cas de demande d'une double authentification, consultez la fiche :
Je me connecte à mon espace Finances publiques

2 Cliquez en bas à droite sur « **Payer vos impôts et taxes** » puis indiquez votre numéro fiscal et cliquez sur « **Accéder au service** »

3 Dans le cadre à droite « **Le prélèvement automatique** », cliquez sur « **Adhérer au prélèvement mensuel** » ou « **Adhérer au prélèvement à l'échéance** » selon votre choix.

4 Saisissez la référence de l'avis (13 chiffres) et « **Confirmer** ».

The image shows a sequence of four screenshots from the website **impots.gouv.fr** illustrating the steps to set up automatic payments:

- 1ère page:** The user is on the 'Avis d'impôt' page for 'Taxes foncières pour 20XX'. A red box highlights the 'Vos références' section, which contains fields for 'Numéro fiscal (C):' and 'Référence de l'avis:'. A red box also highlights the 'Connexion à mon espace Finances publiques' link in the top right navigation bar.
- Connexion:** The user clicks on 'Connexion à mon espace Finances publiques'. A red box highlights the 'Payer vos impôts et taxes' button in the 'Aide à la connexion' section. Another red box highlights the 'Accéder au service' button in the 'Je m'identifie avec mon numéro fiscal' section.
- Espace des contrats:** The user is in the 'Espace des contrats de prélèvement automatique'. A red box highlights the 'Adhérer au prélèvement' button in the 'Adhésion au prélèvement' section.
- Identification:** The user is prompted to identify the tax notice for which they want to adhere. A red box highlights the 'Confirmer' button at the bottom right of the form.



Complétez votre contrat de prélèvement

Votre contrat sera reconduit chaque année sans démarche de votre part.

5 Dans le cadre à droite « Le prélèvement automatique », cliquez sur « Adhérer au prélèvement mensuel » ou « Adhérer au prélèvement à l'échéance » selon votre choix. Puis cliquez sur « Continuer ».

1. Prélèvement 2. Coordonnées bancaires 3. Adresse électronique 4. Récapitulatif 5. Confirmation

Je définis les modalités de mon prélèvement automatique
Retrouvez toute la documentation nécessaire sur vos contrats.
→ En savoir plus sur le [prélèvement mensuel](#) et le [prélèvement à l'échéance](#).

Tous les champs sont obligatoires.

Je sélectionne le type de prélèvement :

Prélèvement mensuel Prélèvement à l'échéance

Annuler Continuer

6 Si vous optez pour le prélèvement mensuel vous pouvez sélectionner l'année d'adhésion, préciser une évolution possible du montant de votre impôt et consulter votre échéancier.

Je définis les modalités de mon prélèvement automatique
Retrouvez toute la documentation nécessaire sur vos contrats.
→ En savoir plus sur le [prélèvement mensuel](#) et le [prélèvement à l'échéance](#).

Tous les champs sont obligatoires.

Je sélectionne le type de prélèvement :

Prélèvement mensuel Prélèvement à l'échéance

Je valide l'adhésion pour l'année :

2024

Du 1er juillet au 30 décembre, vous pouvez uniquement adhérer au prélèvement mensuel pour le paiement de l'impôt de l'année prochaine, votre demande prendra effet au début prochain.

J'adhère sur le montant de mon impôt qui augmentera ou diminuera.
Montant de l'impôt estimé pour l'année d'adhésion :
Montant estimé de votre dette fiscale et optionnelle (du montant 12 €)

Annuler Continuer

Détails de mon échéancier prévisionnel :

| Échéances | Montant |
|-----------------------------|--------------|
| 15 Janvier 2024 | 83 € |
| 15 Février 2024 | 83 € |
| 15 Mars 2024 | 83 € |
| 15 Avril 2024 | 83 € |
| 15 Mai 2024 | 83 € |
| 15 Juin 2024 | 83 € |
| 15 Juillet 2024 | 83 € |
| 15 Août 2024 | 83 € |
| 15 Septembre 2024 | 83 € |
| 15 Octobre 2024 | 83 € |
| 15 Novembre 2024 | 0 € |
| 15 Décembre 2024 | 0 € |
| Total des versements | 830 € |

Annuler Continuer

7 Saisissez les numéros figurant sur votre relevé d'identité bancaire, vos nom et adresse. Puis cochez la case « Je valide le mandat » en bas avant de « Continuer ».

Les informations saisies doivent être identiques à celles figurant sur le RIB.

Totaire du compte *

Adresse du titulaire

Numéro Indica de répétition Nom de voie, lieu/d

Complément d'adresse

Je valide le mandat bancaire : l'administration fiscale a présenté des ordres de prélèvement sur le compte bancaire ouvert à mon nom pour le paiement de l'impôt.

Étape précédente Continuer

8 Saisissez votre adresse électronique (2 fois) cliquez sur « Continuer » Puis vérifiez vos informations et cliquez sur « Valider l'adhésion au prélèvement automatique »

1. Prélèvement 2. Coordonnées bancaires 3. Adresse électronique 4. Récapitulatif 5. Confirmation

Mes coordonnées électroniques
Je reçois mes coordonnées électroniques pour l'envoi de la confirmation de ma demande.

Tous les champs sont obligatoires.

Adresse électronique

Confirmation de l'adresse électronique

⚠️ Avant validation, vérifiez la bonne orthographe de votre adresse électronique.
L'administration fiscale ne pourra être tenue responsable de la transmission d'informations sur une adresse électronique erronée.

Étape précédente Continuer

Récapitulatif des informations saisies

Modalités de prélèvement
Type de prélèvement : échéance

Coordonnées bancaires
BAN :
BIC :
Établissement bancaire :
Titulaire du compte :
Adresse du titulaire :

Coordonnées électroniques
Adresse électronique :

Étape précédente Valider l'adhésion au prélèvement automatique

✓ Votre contrat de prélèvement automatique est validé !
Un récapitulatif indique quand il prendra effet. Vous recevrez un courriel de confirmation.

Quand commenceront les prélèvements ?

Votre contrat s'applique dès cette année si vous adhérez :

> au prélèvement à l'échéance :

- avant le 30 septembre pour vos taxes foncières. Le prélèvement interviendra fin octobre ;
- avant le 30 novembre pour votre taxe d'habitation. Le prélèvement interviendra fin décembre.

> au prélèvement mensuel avant le 30 juin. Le premier prélèvement interviendra le 15 du mois suivant. Un échéancier précisant les dates et montants des prélèvements vous sera envoyé par courrier.

Au-delà de ces dates, votre contrat s'appliquera seulement à partir de l'année prochaine.

Attention : Vous devez payer en ligne l'avis que vous recevrez cette année.

Pour cela, il suffit de suivre les étapes de cette fiche et à l'étape 4, sélectionner « Payer en ligne » dans le cadre à gauche au lieu de « Adhérer au prélèvement... ».

À noter : Vous pouvez à tout moment gérer votre contrat de prélèvement depuis votre espace particulier (le résilier, modifier le montant des prélèvements mensuels si votre impôt évolue...).

Pensez à signaler un changement de vos coordonnées bancaires !

Téléchargez l'application mobile « Impots.gouv » gratuite sur Google Play ou l'App Store !